



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 09 septembre 2024 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
13

Conseillers présents :
10

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, M. Jean-Pierre RINGEISSEN,
Mme Rosalie HUMLER, M. Frédéric LUTTER, M. Bruno BARTHELMÉ,
M. Antoine REIBEL, Mme Evelyne WUNNENBURGER, Mme Michelle OUDIN,
M. Fabien WEISSENBERGER, Mme Elodie LETELLIER

Membres absents excusés :

M. Jacques METTENET, Mme Sylvie CROVISIER

Membres absents non excusés :

Mme Samantha LUDWIG

Date de convocation : 03/09/2024

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2024
3. Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAENR)
4. Coopération intercommunale : modification des statuts de la CCCE – fin du dispositif de subvention des collèges
5. Validation de projets d'investissement
6. Engagement d'une procédure de classement au titre des monuments historiques de l'orgue Stiehr-Mockers de l'église catholique
7. Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer : présentation du rapport d'activité 2023
8. Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin : présentation des rapports annuels 2023 (eau, assainissement et grand cycle de l'eau)
9. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions
10. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents pour cette séance de rentrée.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Frédéric LUTTER en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance précitée.

Adopté à l'unanimité.

Madame Rosalie HUMLER, Maire-Adjointe, entre en séance.

3. DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

4. COOPERATION INTERCOMMUNALE : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCCE – FIN DU DISPOSITIF DE SUBVENTION DES COLLEGES

Madame le Maire expose :

Depuis 2017, et dans la continuité de la politique des trois anciennes Communautés de Communes sont versées des subventions aux collèges du territoire à raison de 10€ par élève par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour les activités sportives et/ou pédagogiques des collégiens.

Lors du Bureau des Maires portant sur une réflexion globale des sources d'économie possibles, il a été proposé de mettre fin à ce versement, issu de la délibération susvisée.

Pour rappel, les statuts de la Communauté de Communes disposent actuellement :



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

**COMPETENCES
FACULTATIVES**

3. Soutien aux établissements d'enseignement élémentaires et collèges

- a. Prise en charge des sorties piscines des écoles élémentaires
- b. Soutien à l'acquisition de matériel informatique et des équipements complémentaires dans les écoles élémentaires et maternelles.
- c. Soutien au RASED (réseau d'aide et de soutien aux enfants en difficulté).
- d. Soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges.

Ainsi, il est proposé de retirer des statuts la disposition suivante : « d. Soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges ». Le Conseil Communautaire s'est positionné favorablement relativement à cette évolution lors de la séance du 26 juin 2024. L'ensemble des conseils municipaux doit alors se prononcer d'ici fin octobre.

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-17-1 et L. 5211-20 ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant extension de compétence de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2019 portant mise à jour des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2020 portant modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, ainsi que de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2019 précité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2021 portant transfert de la compétence « organisation de la mobilité » au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code » à la communauté de communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2021 portant restitution de la compétence « garderie du matin et de fin de matinée » aux communes membres de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et modification des statuts ;



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

VU l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2023 portant transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales et urbaines » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU la délibération en date du 28 juin 2017 portant définition de la nouvelle politique de soutien aux écoles et aux collèges ;

VU l'avis du Bureau des Maires en date du 7 mai 2024 ;

VU la délibération 2024-113 du 26 juin 2024, par laquelle le Conseil Communautaire a délibéré dans le sens de l'abrogation du dispositif ;

VU la délibération 2024-114 du 26 juin 2024, par laquelle le Conseil Communautaire a délibéré favorablement relativement à la modification des statuts de la Communauté de Communes ;

Madame le Maire propose d'accepter cette modification de statuts.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 1 voix POUR et 9 voix CONTRE, décide

- **de ne pas accepter le principe de l'abrogation du dispositif de soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges et la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein qui en découle ;**
- **de ne pas autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'abrogation de ce dispositif ;**
- **de charger Madame le Maire à transmettre la présente délibération à Mme la Préfète et à M. le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.**

5. VALIDATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **d'approuver le principe d'engager les travaux suivants dans le logement F3 au 1^{er} étage du presbytère :**
 - **isolation intérieure,**
 - **peinture,**
 - **installation d'une cuisine équipée,**
 - **réfection de la salle de bain.**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

6. ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'ORGUE STIEHR-MOCKERS DE L'EGLISE CATHOLIQUE

Madame Rosalie HUMLER, Maire-Adjointe en charge des affaires culturelles, présente ce point.

Elle expose :

Sur recommandation de Monsieur Christian LUTZ, technicien-conseils « orgues » auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le conseil de fabrique de la paroisse catholique de Kertzfeld et les élus communaux ambitionnent de faire classer l'orgue Stiehr-Mockers au titre des Monuments Historiques. La conservation de l'instrument dans sa facture d'origine et sa valeur historique seraient ainsi largement reconnues.

Sa protection au titre des Monuments Historiques permettrait en outre d'envisager, à moyen terme, d'indispensables travaux de restauration.

Vu la demande formulée par la Commune de Kertzfeld en date du 29 avril 2024,

Considérant que l'engagement d'une procédure de classement au titre des Monuments Historiques est soumis à l'approbation du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR et 1 abstention,

- **approuve l'engagement d'une procédure de classement de l'orgue Stiehr-Mockers de l'église catholique au titre des Monuments Historiques.**

7. SYNDICAT MIXTE EHN-ANDLAU-SCHEER : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Monsieur Bruno BARTHELMÉ, délégué siégeant au Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer au titre de la compétence « Grand Cycle de l'Eau », présente ce point.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il retrace l'activité du Syndicat Mixte en 2023 en présentant le rapport d'activité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bruno BARTHELMÉ,

Le Conseil Municipal,

- **prend acte du rapport d'activité de l'année 2023 du Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer.**

Ce document est tenu à la disposition du public au secrétariat de la mairie.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

**8. SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN :
PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2023 (EAU, ASSAINISSEMENT ET
GRAND CYCLE DE L'EAU)**

Monsieur Bruno BARTHELMÉ, délégué au SDEA, soumet à l'assemblée les rapports annuels 2023 du service public d'« eau potable », de l'« assainissement » et du « grand cycle de l'eau » élaboré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (périmètre de Benfeld).

L'objectif de ces rapports est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de ces prestations.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Bruno BARTHELMÉ,

Le Conseil Municipal,

- **prend acte des rapports annuels d'activité 2023 « eau », « assainissement » et « grand cycle de l'eau ».**

Ces documents sont tenus à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

**9. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE
DE SES DELEGATIONS DE FONCTIONS**

Relevé des décisions d'urbanisme du 14/06/2024 au 06/09/2024 :

▪ **Permis de construire**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
BARTHELMÉ Bastien	11 rue du Général de Gaulle	Construction d'une maison d'habitation	PC 067 233 24 R0001	Favorable le 20/06/2024
WIMMER Jean	18 rue du Général Leclerc	Démolition + construction d'une maison d'habitation	PC 067 233 23R0003	Rejet
WIMMER Jean	18 rue du Général Leclerc	Démolition + construction d'une maison d'habitation	PC 067 233 23R0004	Favorable le 18/07/2024

▪ **Déclaration préalable**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
BURCKEL Dominique	52 rue du Général Leclerc	Piscine	DP 067 233 24 R0010	Favorable le 15/07/2024
MARTIN Emmanuel	5 rue des Jardins	Travaux de couverture, châssis, zinguerie	DP 067 233 24 R0011	Favorable le 12/08/2024

▪ **Permis de démolir**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
REMETTER Nicolas	33 rue de Stotzheim	Démolition grange	PD 067 233 24 R0003	Favorable le 05/07/2024

▪ **Déclaration d'intention d'aliéner – renonciation au droit de préemption urbain :**

- M. Jean-Luc WILM pour une maison d'habitation sise 28 rue du Soleil
- M. Jean-Claude EHRHARDT pour un terrain non bâti sis impasse de la Scheer
- M. Julien FLEURY/Mme Nathalie LERBS pour une maison d'habitation sise 6D rue de Stotzheim

10. DIVERS

• **Sécurité routière**

Madame le Maire propose aux conseillers de règlementer la vitesse à 40 km/h en agglomération et souhaite recueillir leur avis sur le sujet.

La majorité des conseillers est favorable à cette mesure qui permettrait de réduire la vitesse lors de la traversée d'agglomération.

Résultat du sondage : 7 POUR, 3 CONTRE.

Ainsi, ce point sera proposé à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

• **Point fiscalité**

Madame le Maire expose à l'assemblée la possibilité d'instituer des nouvelles taxes ou exonérations en matière de fiscalité avant le 1^{er} octobre de chaque année. Si telle est la volonté du conseil municipal, elle propose de se réunir en commission des finances.

Le conseil ne souhaite finalement pas instituer de nouvelles taxes, ni exonérations.

Toutefois, les taux des taxes locales feront l'objet d'une révision lors du prochain vote du budget 2025.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- **Diaconat Eric SCHWARTZ**
Invitation à l'ensemble du conseil municipal pour l'ordination au diaconat permanent de M. Eric SCHWARTZ, administré de la commune, samedi 28/09/2024 à 15h à la Cathédrale de Strasbourg, suivi d'un verre de l'amitié à la salle polyvalente.
- **Droit de place**
Installation d'un nouveau boucher ambulant depuis le 04/09/2024 (Ferme GOETTELMANN de MEISTRATZHEIM) suite au désistement de M. Christophe ADONETH.
Il s'installera en face de la mairie le mercredi après-midi de 15h30 à 16h15.
- **Date à retenir :**
 - Commission « action sociale » pour préparation des fêtes de fin d'année :
mardi 24/09/2024 à 19h30

Séance close à 22h30.
Prochaine séance : 14/10/2024

Le Maire,
Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER

Le secrétaire de séance,
Frédéric LUTTER